

Acteur de prévention, secours, aide et soins à domicile (APS-ASD)

Référence : SECU-APSASD

La formation APS-ASD répond aux obligations réglementaires de prévention inscrites dans le code du travail.

Cette certification donne une équivalence aux certificats suivants :

- SST – Sauveteur Secouriste du Travail ;
- PRAP – Prévention des Risques liés à l'Activité Physique.

Durée 3 jours	Public Salarié	Pré requis Secteur du Soin et de l'Aide à Domicile	Financement Plusieurs pistes de financement possibles
-------------------------	--------------------------	--	---

OBJECTIFS

- accroître la qualité de ses interventions auprès des personnes à mobilité réduite, en perte d'autonomie ;
- apprendre à se préserver pour «durer» dans son métier ;
- adopter un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident.

MODALITES PEDAGOGIQUES

- formation de 2 jours consécutifs + 1 jour dont 11 heures de Prévention et 10 heures de Secours
- formateurs certifiés INRS alliant apports théoriques, méthodologiques et mises en situation
- mises en situation pratiques

VALIDATION

Attestation de formation

évaluation par une mise en situation pratique de la conduite à tenir dans une situation de travail simulée (prévention et secours)

CERTIFICATIONS PROPOSEES

Certification APS-ASD :

- délivrée par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS.
- valable 24 mois au niveau national (cette mise à jour s'effectue sur 7 heures durant lesquelles les compétences du salarié sont de nouveau évaluées.)

DETAIL DE LA FORMATION

Prévention

- situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail;
- identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements, ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel;
- repérer les situations à risques liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain;
- agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse;
- informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée;
- savoir alerter la hiérarchie;
- mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour la personne aidée et l'intervenant visant une efficacité maximum de l'intervention

Secours

- situer le cadre juridique de son intervention;
- réaliser une protection adaptée : protéger, examiner, faire alerter, alerter;
- examiner la victime avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir;
- faire alerter ou alerter en fonction de procédures existantes;
- secourir la victime de manière appropriée.